

**L'HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER
L'HISTOIRE DU MOUVEMENT SYNDICAL
LA CREATION DE LA SECURITE SOCIALE**

**RÉALISÉ POUR
L'EXPOSITION
DU 21 AVRIL 2018
PAR LA CGSP ADMI**



PYRAMIDE A RENVERSER

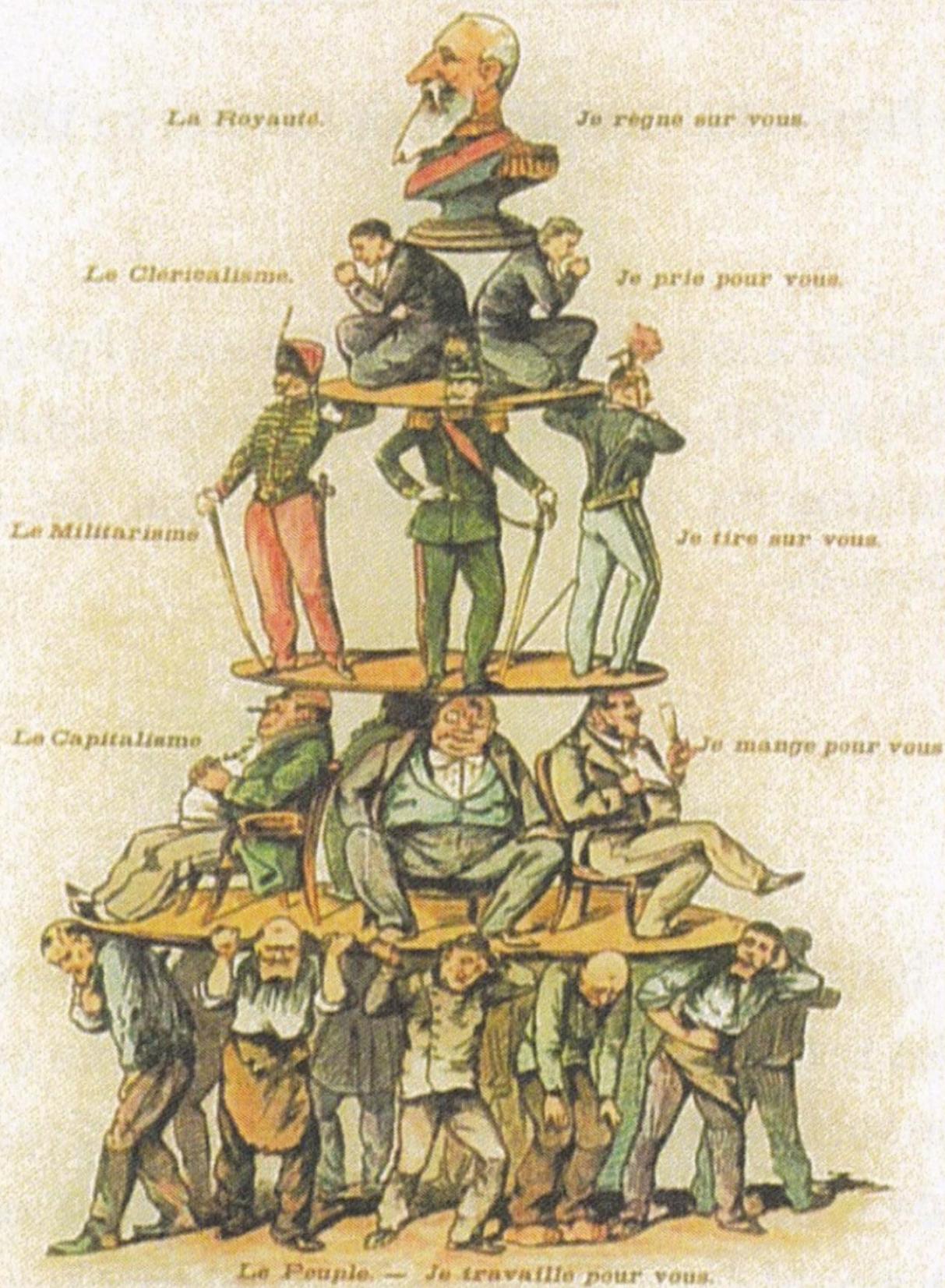


TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE :	4
LE MOUVEMENT OUVRIER	5
FONDATION DE LA COMMISSION SYNDICALE	11
L'HISTOIRE DE LA SECURITE SOCIALE	19
ORGANIGRAMME FGTB/CGSP	26
CONCLUSION	28
PUBLICATION	30
SOURCES	32



1. PRÉAMBULE



Ce livret n'a pas pour prétention de réécrire l'histoire mais bien de faire un rappel et une synthèse des différents événements qui ont construit le mouvement ouvrier syndical ainsi que notre sécurité sociale.

Nous espérons que ces récits pourront donner aux jeunes une idée des combats qui ont été menés pour obtenir nos acquis actuels mais aussi permettre aux moins jeunes d'accéder à certains ouvrages méconnus et de remonter le fil du temps pour comprendre pourquoi et comment notre société est construite.

Actuellement, dans l'Europe, nous constatons que les discours de droite, voire d'extrême-droite, se répandent de plus en plus et sont souvent partagés.

Ces messages sont construits sur base de mensonges, ils surfent sur l'actualité en voulant opposer des citoyens ou des travailleurs qui ne font plus la part des choses entre les discours extrémistes et la réalité.

Ce livret ainsi que l'exposition, vous démontreront que ce n'est pas le mouvement libéral mais bien le courant socialiste et les mouvements ouvriers qui ont permis toutes les avancées sociales que nous connaissons aujourd'hui.

Si nous n'y prenons pas garde, l'histoire étant un perpétuel recommencement, la misère, la pauvreté ainsi que l'exclusion sociale sont à nos portes.

2. LE MOUVEMENT OUVRIER



Avant 1800 existaient seulement, outre le travail agricole, le travail artisanal, les corporations, les guildes, les associations de compagnons mais pas de réelles organisations professionnelles.

L'invention de la machine à vapeur (première introduction en Belgique en 1735) permet le recours à d'autres méthodes de production. La mécanisation fait ainsi son apparition : les entreprises comptent moins de travailleurs, les conditions de travail et de vie sont inhumaines.



1789 : Révolution brabançonne. Seules les associations de compagnons prônent des augmentations salariales, la réduction du temps de travail et le paiement des heures supplémentaires.

La loi "Le Chapelier" de 1791 interdit toute réunion de gens de métier, patrons comme ouvriers, ainsi que toute association et coalition.

Toutefois en matière de salaire, la loi prévoit que **"le patron est cru sur son affirmation !"** Très rapidement, des associations qui souhaitent se protéger du patronat sont fondées. Elles constituent le prolongement des anciennes associations de compagnons, avec toutefois une sensibilité sociale et une solidarité beaucoup plus poussée (imprimeurs à Gand - 1806, cordonniers d'Izegem- 1807, fileurs de coton de Gand - 1810, compagnons imprimeurs à Bruxelles - 1816, etc.)

Le travail est dangereux et l'inspection du travail possède dans ses archives de nombreux exemples où des travailleurs ont perdu la vie et d'autres où ils ont gardé des séquelles importantes telles que des amputations et handicaps permanents.

En 1813 : l'âge minimum pour le travail des enfants dans les mines est ramené à 10 ans.

En 1841 : création du syndicat pour les mineurs du Centre (Hainaut). Il est admis que les premières organisations syndicales professionnelles, ont été créées à partir de 1842.

Entre 1845 et 1847, la misère était généralisée et des milliers de malheureux mouraient de faim et de soif.

En 1848, des associations de secours mutuels seront créées dans les grandes villes entre les ouvriers d'un même métier.

1849 : Première grève organisée des ouvriers du textile à Gand.

En 1851, une loi spéciale reconnaît la société de secours mutuels et lui permet d'assurer des aides temporaires à ses membres.



Entre 1857 et 1861, il y a eu trois grandes grèves et celle de 1857 a duré près de six semaines. Les ouvriers ont eu gain de cause mais plus de quarante mineurs ont été arrêtés et emprisonnés.

En 1859, une grève démarre dans trois usines pour demander une augmentation de salaire. Le 10 mars, la police munie d'un mandat venait s'emparer de la caisse des grévistes (700 francs belges).

En 1861, c'est au tour des ouvriers gantois de mener des actions de grève.



À l'époque la répression fut terrible, la garde civile poursuivait les hommes, les femmes et les enfants jusque dans leurs maisons et suite à ces événements, il y eut de nombreux blessés et beaucoup d'arrestations.

Le 17 août 1862, à Montignies/Sur/Sambre au Faubourg de Charleroi, était constituée l'Association « solidarité des ouvriers du bassin de Charleroi ».

Ces personnes savaient qu'elles constituaient une organisation illégale mais à l'époque leurs conditions de vie étaient mauvaises, leurs droits étaient inexistantes, la grève illégale et était punie d'emprisonnement.

La première grande grève dans la région de Charleroi éclatera en septembre 1844 avec les mineurs du charbonnage de Châtelaineau où plus de 1000 mineurs furent arrêtés et condamnés.

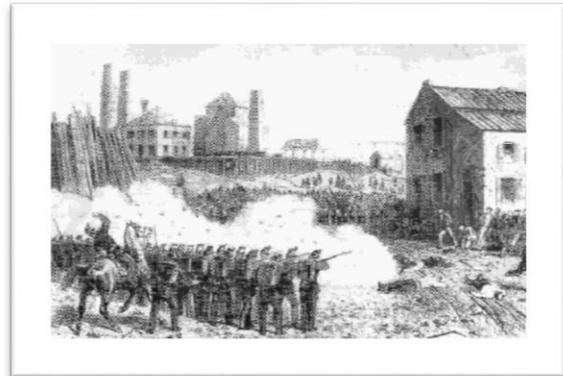
En 1862, grèves dans les charbonnages de Gilly et Montignies/Sur/Sambre.

En 1868, le salaire des mineurs va de nouveau diminuer et les ouvriers des charbonnages seront plus de 300 à envahir les bureaux du charbonnage de l'EPINE.

Un détachement du 11^{ème} de ligne sera envoyé sur place et son commandant ordonna à ses hommes de faire feu.

On dénombre plus de 10 morts dont deux femmes et beaucoup de blessés, en tout une vingtaine de personnes.

Après plusieurs affrontements où il y eut encore de nombreux blessés, les ouvriers et leurs familles mourant de faim seront obligés de reprendre le travail.



Les massacres des travailleurs et de leurs familles au charbonnage de l'EPINE resteront dans l'histoire du mouvement ouvrier belge.

Le 15 avril 1869 à Frameries, devant le charbonnage de l'AGRAPPE, on tire sur des manifestants et il y aura 7 tués et plus de 20 blessés.

Les premières caisses de résistance et la création des coopératives remontent au début des années 1869.



En mars 1869, fut fondée La plus ancienne mutuelle socialiste, LA SOLIDARITE. Outre les magasins coopératifs, elle crée des caisses d'assurances de secours et de prévoyance.

En 1872, les délégués de l'Union Ouvrière de la Louvière et l'Union des métiers du centre créent la première maison du peuple en Belgique qui verra le jour à JOLIMONT.

Les œuvres sociales représentaient la caisse maladie et accident du travail, les caisses de sécurité, la pension de vieillesse pour les affiliés aux coopératives et encore bien d'autres services.

En mars 1886, c'est la crise économique, le chômage augmente, les salaires sont très bas et les familles sont dans une grande misère.



Le 18 mars, des troubles éclatent à Liège où des arrestations sont opérées. Dès le 21 mars, des troupes arrivent sur le bassin de Seraing où la répression sera très sévère.

Les ouvriers des verreries entament le mouvement avant d'être rejoint par d'autres, plus ou moins 1.000 mineurs de la région de Charleroi vont parcourir les rues de Gilly dans la nuit du 26 au 27 mars.

D'autres mineurs viendront les rejoindre aux « Quatre Bras » de Gilly, les grévistes s'arrêteront devant chaque entreprise et forceront les ouvriers à fermer leurs ateliers.

Beaucoup de dégâts seront engendrés lors de ces rassemblements et le château de Baudoux à Jumet sera brûlé par les travailleurs en colère.

À Gilly, la maison du directeur des Houillères sera également brûlée ainsi que l'Abbaye de Soleilmont.



Les grèves de 1891 à 1903 marqueront aussi des années de lutte pour le suffrage universel ainsi que celles de 1932 à 1935, où plus ou moins 16 000 mineurs, seront en grève dans le bassin de Charleroi.

Pendant les grèves de 1932, en plus des gendarmes à cheval, des auto-mitrailleuses de l'armée seront envoyées pour disperser les manifestants dans la rue de la Montagne.



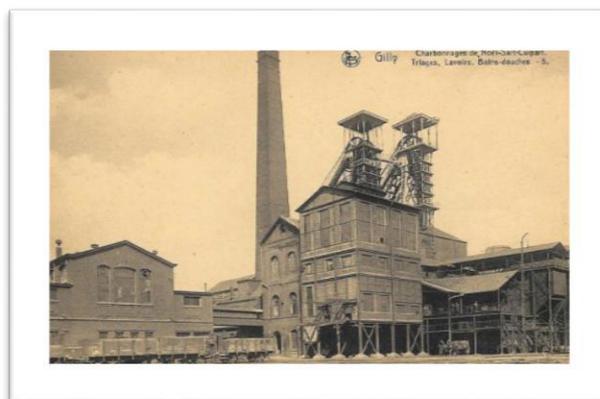
1944 : naissance de la sécurité Sociale



Alors que la Belgique est encore occupée, un comité où siègent des représentants du patronat et du mouvement ouvrier, des fonctionnaires et des représentants des partis politiques concluent en avril 1944 le « **Projet d'accord de solidarité sociale** ».

Parmi les rédacteurs de cet accord, le carolo **Léon Watillon**, ancien secrétaire régional de la CGTB recruté fin 1940 par le Ministère du Travail. Une fois la Belgique libérée en septembre 1944, à l'initiative du Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Achille Van Acker, est adopté l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 qui instaure la sécurité sociale des travailleurs salariés.

Beaucoup d'autres mouvements auront lieu car près de la moitié des charbonnages wallons vont fermer.



Les mineurs en grève, le 23 février 1962, (près de 20.000 à Charleroi) signeront le 24 des accords pour un plan d'assainissement dans le secteur des mines.



En décembre 1960 et janvier 1961, ce sera la grève appelée « grève du siècle » contre la loi unique. Elle prendra fin le 29 janvier 1961 et fera 4 morts et de nombreux blessés.



3. FONDATION DE LA COMMISSION SYNDICALE

En 1893, le POB (Parti ouvrier Belge) obtient le suffrage universel : tous les hommes de plus de 25 ans obtiennent le droit de vote, à certaines conditions.

En 1898, le POB fonde la Commission syndicale, qui a pour vocation d'unifier et rassembler, sous la bannière socialiste, de nombreuses organisations ouvrières.

Avant la première guerre mondiale, les avancées sont faibles, mais dans les années 1900, l'ébauche d'un système de pension voit le jour.

Avant 1908, le droit d'association n'existe pas pour les travailleurs des services publics. Jusqu'en 1910, l'histoire de la CGSP s'imbrique dans celle de la Commission syndicale du Parti Ouvrier belge (POB).



Entre 1908 et 1921 (année où la liberté d'association est réellement reconnue), la plupart des syndicats affiliés à la Commission syndicale se constituent en "Centrales nationales".

Les travailleurs des services publics sont rassemblés dans les centrales nationales suivantes :

- La Centrale des services publics, composée des ouvriers des services communaux, (premier syndicat fondé en 1912).
- Le Syndicat national des CPTTMA, qui regroupe les travailleurs des chemins de fer, des postes, télégraphes et téléphones, de la marine civile et de l'aéronautique civile.
- Le Syndicat national du département des finances.
- La Centrale belge du personnel des tramways, vicinaux et autobus.
- La Centrale belge des Travailleurs des services publics réunit les travailleurs des ministères, des provinces, des communes, du gaz et de l'électricité.
- La Centrale du personnel enseignant socialiste, pour les enseignants.
- Et le Syndicat national du personnel civil de la défense nationale.

Ces organisations sont affiliées au syndicat belge et composent, **dès 1922**, l'Intersyndicale des services publics belges.

Juste après la seconde guerre mondiale, apparaissent le Syndicat général des services publics, la Fédération belge des syndicats unifiés et le Mouvement syndical unifié.

En 1945, ils décident de fusionner pour unir leurs forces et constituer la grande Centrale actuelle.



Avant 1800 existaient seulement le travail artisanal, les corporations, les guildes, les associations de compagnons mais pas de réelles organisations professionnelles. L'invention de la machine à vapeur (première introduction en Belgique en 1735) permet le recours à d'autres méthodes de production. La mécanisation fait ainsi son apparition : les entreprises comptent moins de travailleurs, les conditions de travail et de vie sont inhumaines.

De 1789 à 1875



1789 : Révolution brabançonne. Seules les associations de compagnons prônent des augmentations salariales, la réduction du temps de travail et le paiement des heures supplémentaires.

La loi "Le Chapelier" de 1791 interdit toute réunion de gens de métier, patrons comme ouvriers, ainsi que toute association et coalition.

Toutefois en matière de salaire, la loi prévoit que "**le patron est cru sur son affirmation !**" Très rapidement, des associations qui souhaitent se protéger du patronat sont fondées. Elles constituent le prolongement des anciennes associations de compagnons, avec toutefois une sensibilité sociale et une solidarité beaucoup plus poussée (imprimeurs à Gand - 1806, cordonniers d'Izegem- 1807, fileurs de coton de Gand - 1810, compagnons imprimeurs à Bruxelles - 1816, etc.)

En 1802 : le livret ouvrier, véritable permis de travail laissé à l'appréciation unique du patron, est rendu obligatoire.

En 1813 : l'âge minimum pour le travail des enfants dans les mines est ramené à 10 ans.



En 1841 : création du syndicat pour les mineurs du Centre (Hainaut). Il est admis que les premières organisations syndicales professionnelles, ont été créées à partir de 1842.

1849 : Première grève organisée des ouvriers du textile à Gand.



1859 : Crise économique. Premier syndicat d'ouvriers de fabrique des tisserands et de fileurs de Gand. Apparition des syndicats de métallurgistes.

1860 : Les syndicats de métallurgistes se rassemblent au sein de l'union des travailleurs.

1865 : Création à Verviers de la section belge de la Première Internationale dont les propagandistes contribuent à la diffusion des idées socialisantes et sont à l'origine de diverses initiatives syndicales.

De 1876 à 1898

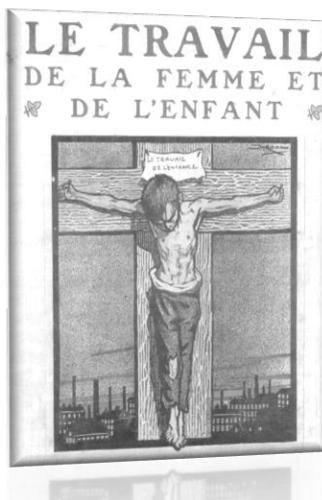
1885 : Fondation du Parti Ouvrier Belge (POB).



1886 : Importantes émeutes à Liège, grève générale et emprisonnement des meneurs.

Alfred Defuisseaux exhorte les travailleurs à s'organiser pour obtenir le suffrage universel.

16 août 1887 : La loi organisant des conseils de l'industrie et du travail est chargée de concilier les différents entre les patrons et salariés et stipule que désormais les salaires seront payés en argent et à date fixe.



19 août 1889 : loi contre les taudis qui permet la construction de plus de 173 000 maisons ouvrières en 40 ans.

13 décembre 1889 : loi qui interdit le travail de nuit aux enfants de moins de 16 ans et aussi aux femmes de moins de 21 ans.

1898 : Les syndicats peuvent obtenir une personnalité juridique conformément à la loi sur les associations professionnelles, mais seulement avec des conditions : le but étant de démanteler non seulement le POB mais aussi les syndicats déjà existants.

Le POB refuse la personnalité juridique.

31 mars 1898 : loi qui réforme les moyens d'actions des syndicats.

De 1899 à 1914

1900 : Premières élections selon le système de la représentation proportionnelle

10 mai 1900 : loi instaurant les pensions de vieillesse.

24 décembre 1903 : loi accordant réparation pour les accidents du travail.

1904 : A partir de cette date, les syndicalistes élisent eux-mêmes les membres de leur bureau.

17 juillet 1905 : loi réglementant le repos dominical.

1912 : La CENTRALE DES SERVICES PUBLICS est fondée le 1er janvier par les ouvriers des Services Communaux et Provinciaux.



De 1915 à 1944



1916 : "L'ÉTINCELLE" paraît. C'est l'organe de presse de la Centrale du personnel enseignant socialiste.

1917 : Le Syndicat National des CPTTMA est créé et regroupe les travailleurs des secteurs : Chemins de Fer, Postes, Télégraphe, Téléphone, Marine, Aéronautique.

1918 : Journée des 8 heures légale + liberté syndicale.

1919 : Le POB envoie 70 députés à la Chambre et le suffrage universel - un homme, une voix - est instauré pour les hommes. (Les femmes devront attendre le 28 mars 1948 pour l'obtenir).

Des accords sont conclus avec les syndicats des Services Publics, des Employés et du Personnel Enseignant pour présenter et défendre en commun les revendications.

11 octobre 1919 : création d'une société nationale des habitations à bon marché qui a permis la construction de plus de 40.000 logements.

31 août 1920 : loi instaurant la pension de vieillesse à l'âge de 65 ans.

1920 : Le Syndicat National des CPTTMA absorbe le Syndicat National du Département des travaux Publics.

Création de la Société Coopérative "La Maison des Huit Heures".



14 juin 1921 : la journée de 8 heures est accordée et dans le même temps, la semaine de 48 heures est autorisée sans perte de salaire ainsi que la liberté d'association et le droit de grève sera établi sans restriction.

1924 : L'assurance vieillesse verra le jour, celle-ci et l'assistance médicale prodiguée par les Mutuelles, seront soutenues financièrement par l'état.

1928 : Le système d'indexation est appliqué.

1929 : La grande crise et les politiques déflationnistes.

1930 : Les allocations familiales deviennent obligatoires.

1935 : L'Office national de placement et de chômage est mis en place.
La scolarité est obligatoire jusque 16 ans.

1936 : Après une grève générale qui mobilise un million et demi de travailleurs :

- Premiers congés payés d'une semaine.
- Instauration de la semaine de 40 heures dans les mines de charbon.



1937 : Plan De Man (plan pour le travail) qui constitue l'alternative socialiste pour lutter contre la crise économique.

En décembre, 1937 la Commission syndicale se mue en Confédération Générale du Travail de Belgique (CGTB).

Dès 1940 :

Les activités sont limitées puisque les grèves sont interdites et que les activités politiques sont jugulées. Dans la clandestinité, des dirigeants CGTB et des militants créent des comités de lutte contre le nazisme.

Des contacts visant à la création d'un seul grand syndicat sont organisés dans les coulisses, syndicat dans lequel le personnel des services publics serait également représenté.

1942 : Les instituteurs, les postiers et les fonctionnaires fondent dans la clandestinité le syndicat général unifié des services publics (SGUSP).

De 1945 à aujourd'hui

1945 : Fondation, en avril, de la Fédération Générale des Travailleurs de Belgique (FGTB) qui succède à la CGTB.

18 août 1945 : les syndicats du personnel des services publics fusionnent en une grande centrale : la Centrale Générale des Services Publics - l'actuelle CGSP

1963 : loi pour la semaine de 5 jours.

1967 : reconnaissance du droit de grève.

Les événements de mai 1968 ont été porteurs d'un autre mode de pensée.

1973 : début de la crise économique.

Le prix du pétrole ne cesse de grimper.
Les entreprises font faillite et la dette de l'État prend une ampleur incroyable.



1974 : loi pour l'adaptation automatique des salaires à l'index.

4. L'HISTOIRE DE LA SECURITE SOCIALE



La création de la sécurité sociale est liée aux rapports sociaux du 19 siècle.

A l'époque, les mauvaises récoltes de nos paysans et les difficultés dans nos industries maintiennent un grand nombre de travailleurs avec des revenus sous le seuil de pauvreté ; l'augmentation de la croissance démographique provoque un excédent de main d'œuvre ainsi que des salaires extrêmement bas.

Cette crise a provoqué une paupérisation de la population.

Les accidents, les maladies avaient un impact important sur les revenus des ménages. Auparavant, on travaillait de **12 à 15h00** par jour 6 jours sur 7, les habitations devenaient insalubres et le manque de moyens pour s'alimenter était fréquent pour des familles alors très souvent nombreuses.

Les faibles revenus provoquaient un taux élevé de mortalité infantile faute de pouvoir se soigner correctement.

La protection sociale n'existait pas et les patrons avaient droit de vie ou de mort sur les travailleurs, leur seule porte de sortie pour joindre les deux bouts était de faire appel à des institutions de charité.

Les ouvriers et ouvrières n'avaient donc aucun droit que ce soit d'un point de vue politique, économique et social.

A partir des nombreuses grèves menées en 1886 dans les bassins industriels wallons, un courant socialiste émerge et le nombre de mutualités augmente à vue d'œil.

Cette dynamique amènera la mise en place de nombreuses coopératives socialistes.

Les coopératives étaient des associations de consommateurs au sein desquelles les ouvriers eux-mêmes investissaient une certaine somme pour mettre sur pied un magasin, très souvent une boulangerie, le pain étant alors l'aliment de base essentiel pour les ménages.

Les bénéfices étaient ensuite reportés proportionnellement aux achats des marchandises achetées et revendues.

Ces coopératives devaient permettre de protéger les travailleurs et leurs familles en tant que consommateurs et leur assurer un accès au minimum vital pour survivre.

Faisant suite aux émeutes de 1886, le gouvernement, via une commission, recommandera des réformes sociales profondes. Dans son discours du 9 novembre 1886, le Roi annonce des mesures sociales qui seront à l'origine de la sécurité sociale.

Grâce aux mouvements ouvriers socialistes, le socle de ce qui deviendra la sécurité sociale va être mis en place entre les années **1886 et 1914**.



Grâce aux grèves générales (1893, 1902, 1913) pour le suffrage universel où des travailleurs ont donné leur vie, le gouvernement choisit de faire des concessions et modifie la constitution pour accorder le droit de vote selon certains critères.

Par cette victoire, les ouvriers pouvaient enfin peser sur certaines réformes et le nombre de projets en matière de législation sociale a augmenté.

Exemple : **la loi de 1903** sur les accidents du travail qui imposera aux employeurs l'obligation d'indemniser leurs salariés, victimes d'un accident.

À partir de 1912, les fédérations des mutuelles reçoivent une subvention de l'Etat qui correspond plus ou moins à 60% des cotisations, car à l'époque, les conditions de vie de la classe ouvrière étaient terribles : la difficulté majeure était due à une forte augmentation du coût des soins de santé.

Les premiers syndicats consacraient une partie de leurs cotisations pour alimenter les caisses de chômage afin de répondre aux besoins financiers d'un grand nombre de sans-emplois.

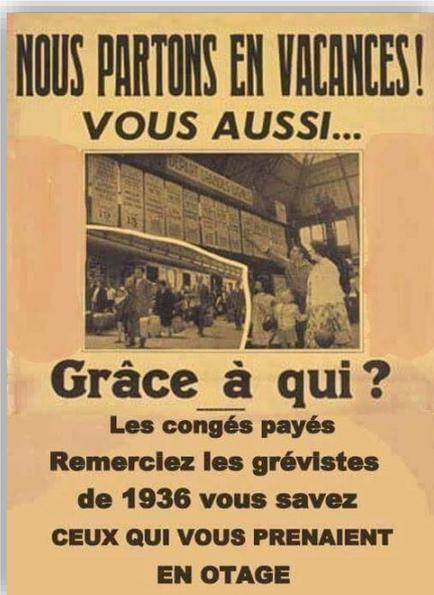
De 1924 à 1925, une réglementation obligatoire a été introduite pour certains travailleurs employés et ouvriers et dans les années qui ont suivi, de nouvelles législations sur les pensions ont vu le jour et ont offert certains avantages.

En 1927, une loi portant sur l'assurance obligatoire a été votée pour les maladies professionnelles, celle-ci étant financée par un fonds venant des entreprises au sein desquelles existaient un risque réel de maladies professionnelles.

En 1928, une loi obligea les administrations publiques de prévoir en cas d'adjudication de travaux publics, une clause par laquelle l'entreprise était tenue de s'affilier à une caisse pour allocations familiales.

Après les grèves de **1936** et les conflits qui suivirent, le patronat et les ouvriers arriveront à des compromis tels que, le salaire minimum, les 6 jours de congés payés et des meilleures garanties de liberté syndicale.

Nonobstant, la loi sur les congés payés obligeait les ouvriers à avoir une ancienneté d'au moins un an au service du même patron pour obtenir leurs vacances.



En 1944, la législation apporte quelques modifications telles que, les assurances obligatoires contre les maladies, le chômage, etc...

En majorant ces allocations, l'autorité visait à garantir une sécurité sociale à chacun.

Pour ce faire, on commença par le régime des salariés qui signaient des contrats de travail comme les ouvriers ou employés.

L'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS) percevait les cotisations pour les reverser aux divers secteurs qui étaient couverts tels que :

- Les secteurs de l'assurance vieillesse.
- Les maladies professionnelles, les caisses de chômage.
- Les caisses de vacances annuelles.
- Les allocations familiales.
- Les accidents du travail.
- Les maladies ainsi que le secteur des personnes handicapées.

Entre les années 1945 et 1965, la sécurité sociale connaîtra bon nombre de nouvelles réglementations : une augmentation régulière par une modification du financement des allocations et une plus grande souplesse dans leurs conditions d'octroi.



En 1945, le droit pour tous les chômeurs de bénéficier d'une indemnité est reconnue officiellement par l'Office National de l'Emploi (ONEM)

À partir de 1954, l'emploi et la formation professionnelle allaient faire partie des attributions de l'ONEM.

De 1960 à 1970, la croissance économique a été phénoménale en Belgique, elle a atteint presque les 5% du PNB et le chômage était au plus bas.

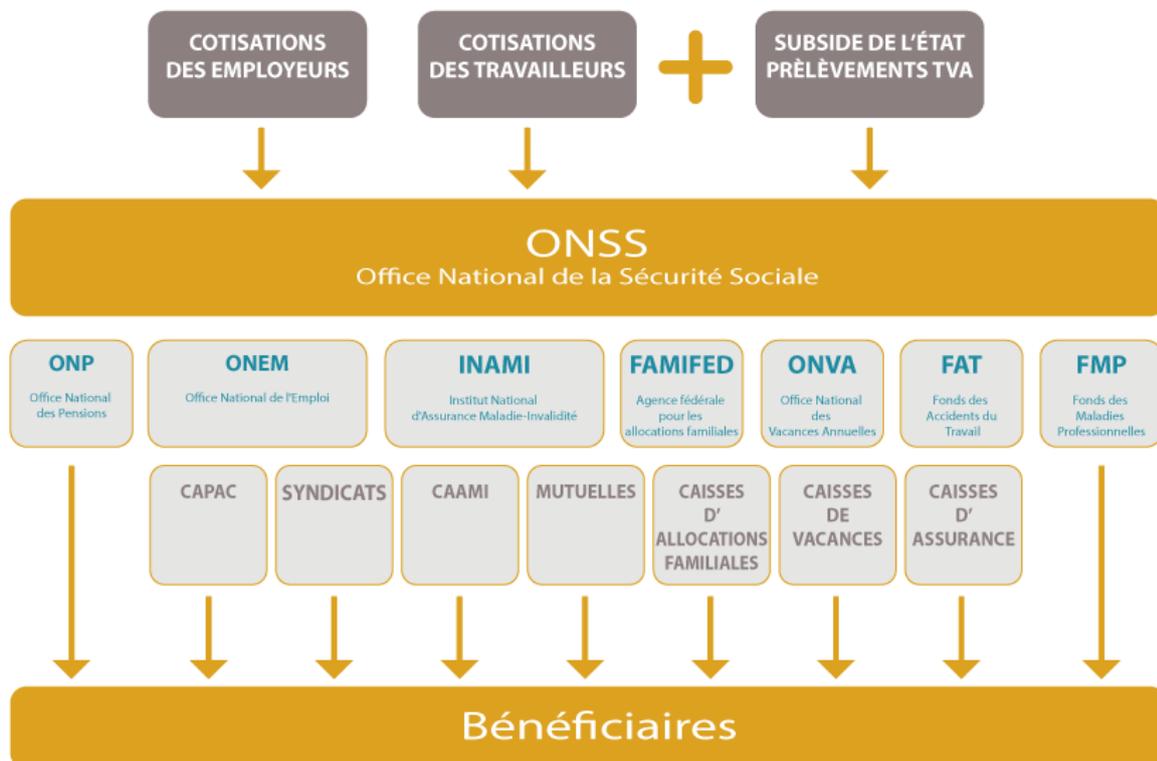
De 1965 à 1974, dans ces années de croissance, la sécurité sociale va se renforcer et plus précisément, la sécurité va évoluer, là où de plus en plus de travailleurs rentrent dans les champs d'application des lois.



C'est ainsi que le secteur des allocations familiales, l'assurance maladie et les pensions furent étendues à d'autres catégories de personnes et les pensions furent régulièrement augmentées.

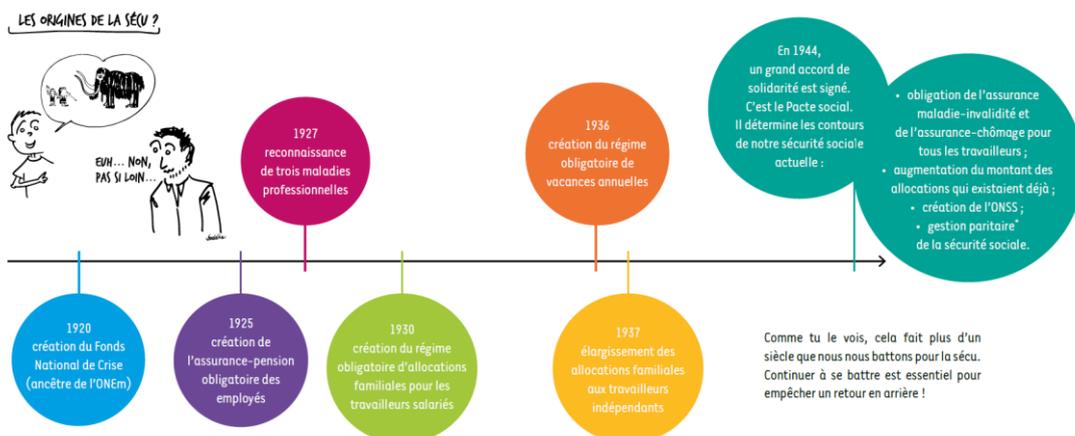
En recourant aux pouvoirs spéciaux en 1982, le gouvernement allait intervenir radicalement sur le financement de la sécurité sociale.

Pour la première fois dans la construction de la sécurité sociale telle que nous la connaissons, on va diminuer de nombreuses indemnités sociales : le pécule de vacances est compressé mais surtout on voit apparaître des économies dans le secteur du chômage.



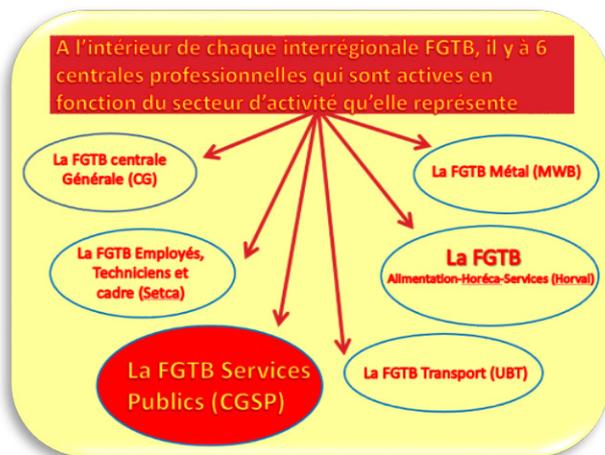
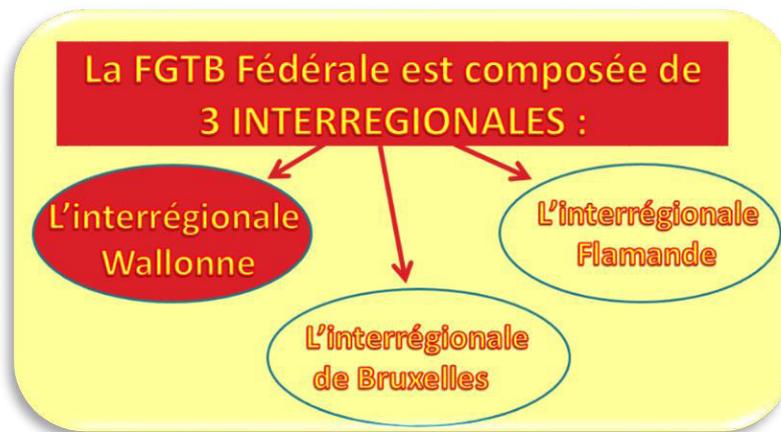
Les fondamentaux de la sécurité sociale se divisent en 7 secteurs **de répartition** de grande importance avec un impact considérable sur notre quotidien :

- 1) les soins de santé.
- 2) les pensions.
- 3) le chômage.
- 4) les allocations familiales.
- 5) les maladies professionnelles.
- 6) les accidents du travail.
- 7) les congés payés.





5. ORGANIGRAMME FGTB/CGSP :



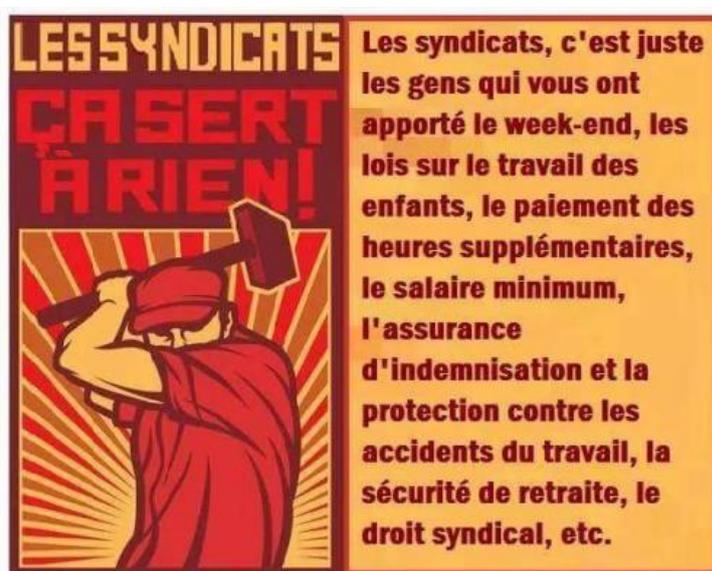
A l'intérieur de chaque interrégionale, il y a 9 secteurs professionnels qui sont représentatifs en fonction des secteurs d'activité qu'elle représente.



La Centrale Générale des Services Publics (CGSP)

Créée le 19 août 1945, c'est un syndicat qui affine toutes les catégories de personnel qui travaillent dans le secteur public et assimilé. Chaque travailleur, qu'il soit employé ou ouvrier ou technicien peut s'affilier à un des dix secteurs de la CGSP qui correspond à sa spécificité professionnelle.

La CGSP est une organisation fédérale qui regroupe 3 interrégionales : L'interrégionale de Bruxelles (IRB-BIG), l'interrégionale flamande (VLIG-ACOD) et l'interrégionale wallonne (IRW-CGSP).



Juste deux, trois bricoles qui ne servent à rien....



6. CONCLUSION

À travers les auteurs et les ouvrages parcourus pour écrire ce petit livret, il est possible qu'une petite divergence sur certaines dates apparaissent pour retracer les événements.

Néanmoins, il nous semble important de mettre en avant l'esprit par lequel l'histoire s'est écrite avec le temps. Si vous prenez un peu de recul, vous serez convaincus que les trois thématiques évoquées sont intimement liées et qu'elles ont permis de construire la société dans laquelle nous vivons.

Mais attention, notre société a été construite sur plus ou moins 100 ans entre 1880 et 1980 grâce aux combats des travailleurs et de leurs familles qui ont, sur le socle de la solidarité, construit notre modèle de société.



La genèse de cette révolution s'appelle la MISERE. C'est grâce ou plutôt à cause d'elle que les travailleurs se sont unis et ont créé une solidarité qui, au travers des révoltes où des travailleurs sont tombés sous les armes et nous ont construit notre sécurité sociale actuelle.

Prenez garde, depuis les années 1980 et le début des pouvoirs spéciaux, notre sécurité sociale est touchée par toutes les mesures d'austérité successives mises en œuvre qui diminuent structurellement son financement et de facto, son impact social sur les citoyens.

Si nous ne prenons pas conscience des effets pervers de ces mesures appliquées par les différents gouvernements, nous risquons de refaire l'histoire mais dans le sens inverse.

Quelques exemples :

- Les soins de santé sont de moins en moins accessibles et certaines pathologies ou médicaments ne sont plus remboursés.
- Les pensions sont complètement détricotées par le recul de l'âge de départ à la retraite, l'allongement de la carrière, la suppression des tantièmes, le rachat des années d'études, la pension mixte, la pension à points, la suppression de la pension pour inaptitude physique, le recul pour l'accès à bénéficier de la pension de survie, la suppression de la péréquation des pensions et encore beaucoup d'autres mesures.
- Le chômage avec l'exclusion d'un grand nombre de travailleurs sans emploi malgré de nombreuses démarches pour trouver du travail, l'allongement des périodes d'attente, etc...
- Les allocations familiales qui, à travers, la 6^{ème} réforme de l'état, a attaqué directement et de front notre sécurité sociale.
- L'égalité de traitement entre les enfants en Belgique est différente en fonction de la région dans laquelle vous vivez.
- Les maladies professionnelles et les accidents du travail sont de plus en plus contestés par les assureurs et le nombre de dossiers de recours devant les tribunaux explose.



- Les congés payés seront sûrement à l'ordre du jour d'une ou des prochaines mesures d'austérité.

7. PUBLICATIONS

- 1186 : La révolte des damnés de la terre ; le Soulèvement ouvrier de mars 1886 dans les pays de Liège et de Charleroi- Daniel Pector, Etienne Fourier-2dit. Le Progrès, 1986 --
- Anciennes Houillères de la région Liégeoise DE BRUYN, André éditeur Editions Dricot 1988--
 - BREAD & ROSES / une autre histoire des affiches syndicales--
- Cent ans de Législation Sociale en Belgique-Emile Gornez-Province de Hainaut. Ed. Labor --
 - Cent ans d'histoires sociale en Belgique-B. S. Chlepner--
 - Clefs pour le Syndicalisme. Lucien RIOUX-Ed. Seghers--
 - Des Luttes..., Des Hommes... et du Borinage – Léon Fourmanoit.1910-1925--
- Encyclopédie du Mouvement wallon (3 tomes) DELFORGE, Paul / DESTATTE, Philippe / LIBON, Micheline éditeur Institut Jules Destrée 2000 --
- Enfants travailleurs, enfance volées MOLINA, Javier Aguilar éditions Colophon 2001--
- Egalité et inégalités en Belgique 1830-2005 MICHIELENS, Magda éditions Conseil de l'égalité des chances 2005--
 - Evolution de la fédération socialiste au pays de Charleroi – Olivier VANDENDRIESSCHE.....
- Guy Vanthemsche. *La sécurité sociale. Les origines du système belge. Le présent face à son passé.* Oris Michel --
- Histoire du mouvement ouvrier en Belgique (1871-1920). Ed. DOLLEANS- Armand Colin--
- *Histoire de la démocratie et du mouvement de Charleroi. Tome I : Le blé qui lève – 1735 à 1905* Bruxelles : Editions Culture et Civilisation, 1975, pp. 85-97.331.88 (091) /POT/h/t.1/2098 Francis POTY--
- La central syndical des travailleurs des mines de Belgique et la fermeture des charbonnages wallons de 1914 à 1960 J-L DEL--
- L'agriculture au passé et au présent XIX^e et XX^e siècles BAUDOUX, Thierry / BAVAY, Gérard / BURY, Roger éditeur Ecomusée régional du Centre 1987 --
- La sidérurgie au XVIII^e et XIX^e siècle : aspects technologiques, économiques et sociaux colloque de Mariemont 12 et 13 décembre 1985 en collaboration avec l'écomusée régional du centre MOREAU DE GERBEHAYE, C. de / DORBAN, M. / CAULIER-MATHY, N. Éditeur Centre Hennuyer d'histoire 1987--
 - La représentativité des Syndicats- Etudes Sociales 31-32- Jean Neuville--
 - L'Epopée des Verriers du Pays Noir-André Henry-éd. Lucpire--
 - Le contre-pouvoir / la réponse syndicale – Charles LEVINSON--.

--Le Rassemblement des Progressistes 1944-1976 -De Boeck/Université--

-- Le syndicalisme dans le monde – René MOURIAUX--

--Les étapes des luttes pour la justice sociale – Olivier VANDENDRIESSCHE.....

--HASQUIN (René-Pierre), *Les grandes colères du pays noir* Lodelinsart : Londot, 1972, T.I, pp. 125-160.
331.88 (091)/HAS/g/t.1/9251 --

--INSTITUT D'HISTOIRE OUVRIÈRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE, *Rouge métal. Cent ans d'histoire des métallos liégeois de la FGTB* Seraing : IHOES, 2006. 331.881 FGTB (091)/IHOES/r/33253--

--Les Troubles de Charleroi- Mars1886-Gustave Houdez—

-- Le socialisme en Belgique et dans la région de Charleroi/ les jalons des chemins parcourus– Olivier VANDENDRIESSCHE--.

--Les Grèves de 1886, Prélude à cent ans de progrès social-Institut Européen de l'action Sociale--

--Les maisons du peuple en Wallonie –François FONCK--

--Les politiques sociales ont-elles un sexe ? VOGEL-POLSKY, Eliane / BEAUCHESNE, Marie-Noël éditions Labor 2001--

--LIEBMAN (Marcel), *Les socialistes belges. 1885-1914. La révolte et l'organisation* Bruxelles : Vie Ouvrière, 1979, (Histoire du mouvement ouvrier en Belgique ; 3), pp.53-74. 331.88 (091)/LIE/h/3/067--

--L'ouvrier, l'usine et le Syndicalisme Wallons-Bernard Fusulier--

--Mémoire Ouvrière 1885/1985 Histoire des Fédérations Brabant Wallon-PAC--

--Misères et luttes sociales dans le Hainaut - Auteur : Louise Hennaux-Depotère - Edition : ULB 1959--

--Naissance et croissance du syndicalisme - Tome 1^{er} - L'origine des 1^{ers} syndicats Auteur : Jean Neuville - Edition : Vie ouvrière 1979 --

--NEUVILLE (Jean), *L'évolution des relations industrielles. Tome 1. L'avènement du système des Relations « Collectives »* Bruxelles : Editions Vie Ouvrière, 1975, 426 p. (Histoire du mouvement ouvrier en Belgique ; 5)331.88 (091)/NEU/h/5/6282--

--NEUVILLE (Jean), *La condition ouvrière au XIX^e siècle. Tome 1. L'ouvrier objet* Bruxelles : Editions Vie Ouvrière, 1976, 240 p. (Histoire du mouvement ouvrier en Belgique ; 1)331.88 (091)/NEU/h/1/6280--

--NEUVILLE (Jean), *Naissance et croissance du syndicalisme. Tome 1. L'origine des premiers syndicats* Bruxelles : Vie Ouvrière, 1979, 391 p.331.88 (091)/NEU/h/8/014--

-- Nos maisons du peuple / un passé chargé d'histoire—Olivier VANDENDRIESSCHE--

--NO MAN'S LAND : DESTRUCTION DE LA SECU--

-- Notre sécurité sociale / une mosaïque à motifs multiples – J- VAN STEENBERGE--

-- Octobre 1917 et le mouvement ouvrier belge – Claude Renards--.

-- Un siècle de solidarité 1898 – 1998 --

--Tous ensemble ! Réflexions sur l'avenir des syndicats De Jean-Marie PIERSOTTE et Paul LOOTENS --

8. SOURCES

--ARCHIVES VILLE ET CPAS DE CHARLEROI--

--A.S.B.L CENFORSOC CHARLEROI--

--BIBLIOTHEQUE DE LAVILLE DE CHARLEROI--

--GOOGLE/INTERNET--

--MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE--

--WIKIPEDIA--



Rédaction et recherche d'images :

BARBION Philippe

Mise en page des textes et images :

DE MUER Fabian

Scénographe :

DRION Dominique

Vérifications orthographiques et grammaticales :

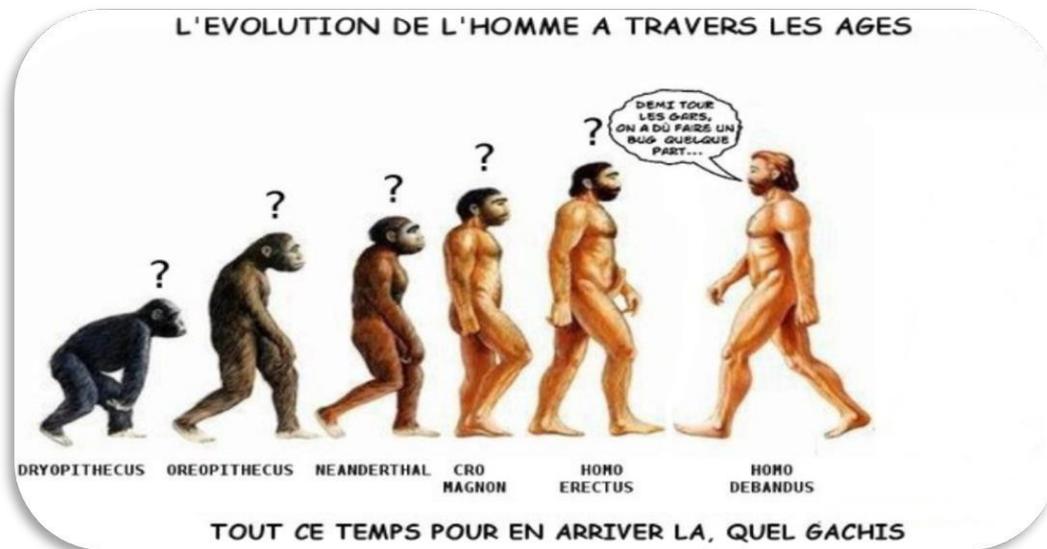
CORDOVA Marie-Ange

LACROIX Véronique

MASCAUX Chantal

STRULENS José

UN petit retour dans le passé ne fait de tort à personne et cela permet de se rappeler les sacrifices que les travailleurs ont fait pour nous offrir notre modèle de société, basé sur la solidarité à travers une sécurité sociale et des services publics correctement financés par l'Etat fédéral.



Le mot socialisme recouvre un ensemble très divers de courants de pensée et de mouvements politiques, dont le point commun est de rechercher une organisation sociale et économique plus juste

Indépendamment du parti socialiste, le socialisme est aussi un courant idéologique qui a des valeurs humanistes où se reconnaissent de nombreux citoyens notamment dans les classes moyennes et ouvrières.

Il peut être défini comme une tendance politique marquée à gauche qui lutte contre les injustices sociales.

Le socialisme représente une opposition et une réelle contestation contre le capitalisme et le libéralisme.

Le socialisme est un système économique qui prône la justice sociale, la répartition des richesses et la production à l'état ou aux ouvriers.

Il vise à réduire les inégalités sociales contrairement au libéralisme et favorise l'intérêt général et non pas l'intérêt particulier.

Ce modèle est traversé par différents courants politiques mais il restera dans l'histoire comme le modèle de société que les travailleurs revendiquaient.



Editeur responsable : Ph. BARBION, Secrétaire Régional Admi de Charleroi
Rue de Montigny, 42- 6000 CHARLEROI tél.071/79.71.11

